



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

OTIF/RID/CE/2018-A

6 juillet 2018

Original : allemand

**AUX GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'OTIF
ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

**Rapport final sur la 55^e session de la Commission d'experts du RID
(Berne, 30 mai 2018)**

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes	Page
Point 1 : Adoption de l'ordre du jour	1	3
Point 2 : Présence et quorum	2	3
Point 3 : Élection du ou de la président(e)	3	3
Point 4 : Approbation des modifications du RID proposées par les septième, huitième et neuvième sessions du groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID (Prague, 22-24 novembre 2016 ; Utrecht, 20-24 novembre 2017 ; Berne, 28-30 mai 2018) pour une entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2019	4 – 9	3
Point 5 : Confirmation de la décision du groupe de travail permanent sur la création d'un groupe mixte d'experts pour la coordination chargé de la mise en œuvre de la procédure décrite dans le rapport du groupe de travail RID-ATMF	10	4
Point 6 : Modification du règlement intérieur de la Commission d'experts du RID	11 – 15	4
Point 7 : Information sur la constitution d'un groupe de travail d'experts juridiques	16	4

Annexe I : Textes adoptés par la 55^e session de la Commission d'experts du RID

Annexe II : Liste des participants

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

Document : RID-18009-CE55 (Secrétariat)

1. L'ordre du jour provisoire figurant dans la lettre d'invitation RID-18009-CE55 du 27 mars 2018 est adopté. L'adjonction d'un nouveau point d'ordre du jour (point 7) concernant la constitution d'un groupe de travail d'experts juridiques est par ailleurs proposée et approuvée.

Point 2 : Présence et quorum

Document informel : INF.3 (Commission européenne)

2. Le Secrétariat constate que 15 des 44 États membres disposant du droit de vote sont présents (voir annexe II). Il signale que la Commission européenne l'a également informé par courrier du 23 mai 2018 qu'elle exercerait le droit de vote de ses États membres, conformément à l'accord d'adhésion de l'UE à la COTIF conclu entre l'UE et l'OTIF. Le quorum défini à l'article 20, § 1, du Règlement intérieur ($\frac{1}{3}$ des États membres) est ainsi atteint.

Point 3 : Élection du ou de la président(e)

3. M^{me} Caroline Bailleux (Belgique), présidente du groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID (Berne, 28-29 mai 2018), et M. Colin Bonnet (Suisse), vice-président, sont également désignés présidente et vice-président de cette session de la Commission d'experts du RID.

Point 4 : Approbation des modifications du RID proposées par les septième, huitième et neuvième sessions du groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID (Prague, 22-24 novembre 2016 ; Utrecht, 20-24 novembre 2017 ; Berne, 28-30 mai 2018) pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019

Document : [OTIF/RID/NOT/2019] (Secrétariat)

Document informel : INF.14 de la 9^e session du groupe de travail permanent (Secrétariat)

4. La Commission d'experts du RID examine le projet de textes de notification (document [OTIF/RID/NOT/2019]) regroupant toutes les modifications proposées pour adoption par les septième et huitième sessions du groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID (Prague, 22-24 novembre 2016, et Utrecht, 20-24 novembre 2017) pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Ce document comporte également tous les textes adoptés par la dernière Réunion commune RID/ADR/ADN (Berne, 12-16 mars 2018).
5. La Commission d'experts du RID dispose en outre du document informel INF.14 de la 9^e session du groupe de travail permanent, qui inclut les corrections et modifications à apporter au document [OTIF/RID/NOT/2019] et tous les textes adoptés en plus par la 9^e session du groupe de travail permanent (Berne, 28 et 29 mai 2018).
6. Le Secrétariat explique que la procédure de ratification du CEN est certes terminée pour beaucoup des normes à insérer dans le RID, mais que leur publication n'aura lieu que dans le courant de l'année. La dernière Réunion commune a confirmé la décision précédemment prise selon laquelle seules les normes disponibles avant le 1^{er} juin 2018 pouvaient être intégrées dans les textes de notification (voir rapport OTIF/RID/RC/2018-A – ECE/TRANS/WP.15/AC.1/150, paragraphe 9, lettre a)). Pour la norme EN ISO 17871:2015 + A1:2018, la procédure de ratification n'est en outre pas encore terminée.
7. Dans la mesure où la question de l'insertion de ces normes dans les textes de notification doit encore être examinée **pour l'ADR** par le service juridique des Nations unies, le Secrétariat prie

la Commission d'experts du RID de **l'autoriser à biffer** les renvois à ces normes **dans les textes de notification si** le Secrétariat de la CEE-ONU **décide de procéder ainsi. La Commission d'experts du RID approuve cette manière de procéder** afin d'éviter que le RID et l'ADR ne diffèrent (voir également à ce sujet la note de bas de page n° 1 au paragraphe 8 du projet de rapport de la 9^e session du groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID, coté OTIF/RID/CE/GTP/2018-A).

8. La Commission d'experts du RID approuve cette méthode et adopte à l'unanimité toutes les autres modifications contenues dans ces deux documents pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.
9. Le Secrétariat annonce qu'il transmettra aux États membres les textes de notification définitifs d'ici au 6 juillet 2018.

Point 5 : Confirmation de la décision du groupe de travail permanent sur la création d'un groupe mixte d'experts pour la coordination chargé de la mise en œuvre de la procédure décrite dans le rapport du groupe de travail RID-ATMF

Document : OTIF/RID/CE/GTP/2017-A, paragraphes 60 et 61 (Secrétariat)

10. La Commission d'experts du RID confirme la décision du groupe de travail permanent sur la création d'un groupe mixte d'experts pour la coordination chargé de la mise en œuvre de la procédure décrite dans le rapport du groupe de travail RID-ATMF.

Point 6 : Modification du règlement intérieur de la Commission d'experts du RID

Document : OTIF/RID/CE/2018/1 (Secrétariat)

11. Dans son document, le Secrétariat propose différentes modifications du Règlement intérieur pour refléter le nouveau mode de travail suivi depuis 2012 par la Commission d'experts du RID et son groupe de travail permanent et pour éviter tout retard dans les décisions dû à ces nouvelles méthodes.
12. La Commission européenne demande si l'Union européenne peut se faire représenter par l'un de ses États membres en l'absence du représentant de la Commission européenne. La réponse est que cela relève des relations internes de l'Union européenne et de ses États membres et que cela n'est donc pas régi par le règlement intérieur de la Commission d'experts du RID.
13. Le représentant du Royaume-Uni déclare que son pays ne soutient pas les modifications proposées aux articles 4 (Droit de vote) et 20 (Quorum). Il attire l'attention sur le fait que le droit des organisations régionales à voter pour tous leurs membres pourrait entraîner une forte baisse du nombre de participants aux réunions.
14. La Présidente souligne que la participation des États membres reste primordiale car c'est grâce à leurs connaissances techniques que le groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID peut mener ses débats.
15. Avec treize voix pour, une voix contre (Royaume-Uni) et une abstention (Espagne), la Commission d'experts du RID adopte les modifications à son règlement intérieur avec quelques ajustements mineurs (voir annexe I).

Point 7 : Information sur la constitution d'un groupe de travail d'experts juridiques

Document informel : INF.2 (Secrétariat)

16. Le chef du département juridique du Secrétariat de l'OTIF informe la Commission d'experts du RID de la constitution d'un groupe de travail d'experts juridiques dont le principal objectif est d'aider les autres organes de l'OTIF sur les questions juridiques. Il précise que le groupe de travail ne décidera pas lui-même des questions qu'il traitera, mais agira sur demande des organes de l'OTIF. La Commission d'experts du RID et son groupe de travail permanent auront ainsi la possibilité d'adresser au besoin leurs questions juridiques à ce nouveau groupe de travail.

Départs

17. M. Klaas Tiemersma (Pays-Bas) participe depuis 1996 aux réunions de la Commission d'experts du RID, de ses groupes de travail et d'autres instances pour les marchandises dangereuses. Lorsqu'il a commencé sa carrière dans le domaine des marchandises dangereuses, la refonte du RID donnait justement lieu à de nombreuses réunions. C'est au sein du ministère néerlandais de l'infrastructure, des travaux publics et des eaux que sa carrière professionnelle prend fin.
18. M. Ian Boddington (Royaume-Uni), qui participe depuis huit ans aux travaux de la Commission d'experts du RID et de son groupe de travail permanent, partira lui aussi à la retraite juste après la 55^e session de la Commission d'experts du RID.
19. M^{me} Joanna Dolińska (Pologne) quittera fin août le ministère de l'infrastructure pour se consacrer à de nouveaux défis professionnels.
20. La Présidente remercie M^{me} Dolińska, M. Boddington et M. Tiemersma pour leurs années de participation active aux travaux de la Commission d'experts du RID et de son groupe de travail permanent. Elle regrette que M^{me} Dolińska ne participe pas à la prochaine session du groupe de travail qui aura lieu dans son **pays**. Au nom du groupe de travail permanent, elle souhaite à M. Boddington et M. Tiemersma une longue et heureuse retraite et à M^{me} Dolińska une bonne continuation dans sa carrière professionnelle.

Remerciements

21. La Présidente remercie le Secrétariat pour la bonne préparation des documents qui a comme toujours grandement simplifié la conduite de la session. Elle lui sait notamment gré des efforts fournis pour présenter en temps utile le document informel INF.14 dans les trois langues de travail. Elle remercie de plus les interprètes pour leur travail de qualité qui a permis une bonne compréhension. Enfin, elle remercie les délégués pour leurs contributions toujours constructives dans une ambiance amicale.
22. Au nom de tous les délégués, le Vice-président remercie la Présidente de sa conduite efficace des discussions ces deux dernières années, qui a permis l'adoption définitive des modifications 2019 au RID.

Textes adoptés par la 55^e session de la Commission d'experts du RID

Modifications du règlement intérieur de la Commission d'experts du RID

À la fin du premier paragraphe figurant après la table des matières, remplacer le deux-points par un point.

Après ce premier paragraphe, insérer le nouveau paragraphe suivant :

« Les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur de féminin et de masculin. ».

Article 10

[Ne concerne pas la version française.]

Article 12

[Ne concerne pas la version française.]

Article 15

[Ne concerne pas la version française.]

Article 16

[Ne concerne pas la version française.]

Article 17

[Ne concerne pas la version française.]

Article 26

[Ne concerne pas la version française.]

Le document OTIF/RID/NOT/2018/1 est adopté avec les modifications suivantes :

Article 21

§ 3 À la lettre b), après « États membres », insérer :

« et organisations régionales ».

À la lettre h), après « États membres », insérer :

« et organisations régionales ».

Annexe II

Liste des participants
Teilnehmerliste
List of participants

I. États parties au RID/RID-Vertragsstaaten/RID Contracting States

Allemagne/Deutschland/Germany

M. Alfons **Hoffmann**
M. Benjamin **Körner**
M. Frank **Jochems**

Autriche/Österreich/Austria

M. Othmar **Krammer**
M. Gerhard **Mayer**

Belgique/Belgien/Belgium

M^{me} Caroline **Bailleux**

Danemark/Dänemark/Denmark

M. Claus René **Pedersson**
M^{me} Bolette **Daugaard**

Espagne/Espanien/Spain

M. Luis **del Prado Arévalo**
M. Alejandro **Martos**

Finlande/Finnland/Finland

M. Jouni **Karhunen**

France/Frankreich/France

M. Michel **Korhel**

Italie/Italien/Italy

M. Benedetto **Legittimo**
M. Andrea Giuseppe **Ercole**

Luxembourg/Luxemburg/Luxembourg

M. Albrecht **Wustrau**

Pays-Bas/Niederlande/Netherlands

M. Arjan **Walsweer**
M. Henk **Langenberg**
M. Klaas **Tiemersma**

Pologne/Polen/Poland

M^{me} Joanna **Dolińska**

République tchèque/Tschechische Republik/Czech Republic

M. Lubos **Knížek**
M^{me} Alena **Zátopková**
M. Vladimír **Hájek**
M. Stanislav **Hájek**

Royaume-Uni/Vereinigtes Königreich/United Kingdom

M. Ian **Boddington**
M. Arne **Bale**

Suède/Schweden/Sweden

M. Johan **Karlsson**
M. Henric **Strömberg**
M^{me} Ewa **Nordling**

Suisse/Schweiz/Switzerland

M. Colin **Bonnet**

**II. Organisations internationales gouvernementales/
Internationale Regierungsorganisationen/ International governmental organisations**

Union européenne/Europäische Union/European Union

M. Roberto **Ferravante**

**Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer /Eisenbahnagentur der Europäischen
Union / European Union Agency for Railways (ERA)**

M. Emmanuel **Ruffin**

**III. Organisations internationales non gouvernementales
Internationale Nichtregierungsorganisationen
International non-governmental organisations**

CEFIC

M. Jörg **Roth**
M. Thorsten **Bieker**

FuelsEurope

M. Andreas **Witoszynskyj**

UIC

M. Jean-Georges **Heintz**

UIP

M. Rainer **Kogelheide**
M. Philippe **Laluc**

UIRR

M. Onorato **Zanini**
M. Ullrich **Lück**

IV. Secrétariat/Sekretariat/Secretariat

M. Jochen **Conrad**
M^{me} Katarina **Guricová**
M. Aleksandr **Kuzmenko**

V. Interprètes/Dolmetscher/Interpreters

M. Werner **Küpper**
M^{me} Joana **Meenken**
M. David **Ashman**
